

Surveillance coqueluche

Date de publication : 5 septembre 2024

OCCITANIE

Faits marquants

La situation en Occitanie s'inscrit dans un **contexte national et européen de recrudescence à un niveau d'intensité élevée** de la coqueluche **qui se poursuit au cours des derniers mois**, après une circulation très faible de 2020 à 2022 ([Santé publique France, Bulletin épidémiologique en France du 29 juillet 2024](#), [ECDC](#)).

Malgré une variabilité hebdomadaire importante, tendance à la diminution, depuis 4 semaines, **du nombre de passages aux urgences pour suspicion de coqueluche** ([Figure 1](#)). Ces passages concernent **principalement les enfants** (les moins de 15 ans et les moins de 1 an représentent respectivement 73% et 29% des passages depuis début 2024) avec un **taux d'hospitalisation plus élevé chez les moins de 1 an** (71%)

Stabilisation à un niveau élevé (entre 30 et 50 actes hebdomadaires), au cours des 8 dernières semaines **du nombre de cas suspects de coqueluche vus par les 4 associations SOS Médecins de la région** (Montpellier, Toulouse, Nîmes et Perpignan) ([Figure 2](#)).

Stabilité du nombre de cas confirmés de coqueluche par PCR en juillet et août 2024 d'après les données 3 labos (Biomnis et Cerba) ([Figure 3](#)).

Stabilité du nombre de signalements à l'ARS Occitanie par les professionnels de santé de cas isolés ou de cas groupés de coqueluche, **au cours des 8 dernières semaines** ([Figure 4](#)). Les signalements concernent, depuis début 2024, la quasi-totalité des départements ([Figure 5](#)).

La couverture vaccinale par le vaccin hexavalent des nourrissons nés en 2022 et âgés de 21 mois ayant reçu 3 doses de vaccin était **supérieure à 91 %** en Occitanie, proche du niveau national ([Point épidémiologique Coqueluche du 28/06/2024](#))

Les consignes d'envoi des prélèvements à destination des laboratoires sont accessibles sur le site de l'Institut Pasteur, **Centre National de Référence** des coqueluches et autres bordetelloses ([lien](#)).

Un [avis du Haut Conseil de la santé publique \(HCSP\)](#) relatif à la prévention de la transmission de la coqueluche aux personnes à risque de forme grave a été émis le 30 juillet 2024.

Il définit ([lien](#)) :

- **des sujets à haut risque de forme grave** de coqueluche que sont les nourrissons de moins de 6 mois quelles que soient les vaccinations de la mère ou de l'enfant et les nourrissons de 6 à 11 mois avec moins de 2 doses ou dont la dernière est inférieure à 2 semaines

- **des sujets à risque de forme grave** de coqueluche que sont les personnes présentant une maladie respiratoire chronique, ou obésité ou déficit immunitaire et les personnes âgées de plus de 80 ans.

Il précise, sur la **promotion des mesures barrières**, qu'en milieu de soins et pendant la période épidémique (telle que définie par SpFrance), il est recommandé aux professionnels prenant en charge des sujets à **haut risque** de porter systématiquement un masque à usage médical (chirurgical) pendant les soins, quel que soit leur statut vaccinal.

La limitation des antibioprophylaxies est désormais circonscrite :

- aux sujets à haut risque de forme grave et aux personnes au contact avec eux (domicile, travail...);
- aux sujets à risque de forme grave ;
- à des situations particulières de clusters.

La période au-delà de laquelle l'antibioprophylaxie n'est plus justifiée est abaissée à 14 jours sauf pour les personnes à haut risque pour lesquelles cette période reste à 21 jours (logigramme relatif aux indications d'antibioprophylaxie pour un sujet contact disponible dans [l'avis HCSP du 30 juillet 2024](#)).

Une [fiche mémo de la HAS \(lien\)](#) **sur les choix et durées d'antibiothérapies dans la prise en charge de la coqueluche** chez le nourrisson, l'enfant et l'adulte a été actualisée le 5 août 2024 pour prendre en compte les nouvelles recommandations du HCSP.

Les mesures de prévention

La **prévention** de la coqueluche repose sur la **vaccination** et les **mesures de contrôle non vaccinales**.

• La vaccination

La politique vaccinale contre la coqueluche en France vise à **réduire les formes sévères**, les **hospitalisations** et les **décès** liés à la coqueluche qui surviennent essentiellement chez les nourrissons de moins de 6 mois.

Elle repose sur **trois** stratégies complémentaires (professionnels, grand public) :

- La **vaccination est obligatoire pour les nourrissons** nés à partir du 1er janvier 2018 à l'âge de 2 mois, 4 mois avec rappels à 11 mois, 6 ans et 11-13 ans et jusqu'à l'âge adulte (25 ans avec possibilité de rattrapage jusqu'à 39 ans).
- La **vaccination est fortement recommandée chez les femmes enceintes**, dès le second trimestre de grossesse, en privilégiant la période entre 20 et 36 semaines d'aménorrhée.

La vaccination est également recommandée chez :

- Les personnes immunodéprimées,
- Les professionnels de santé (y compris dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - Ehpad),
- Les personnes travaillant en contact étroit et répété avec les nourrissons âgés de moins de 6 mois,
- Les étudiants des filières médicales et paramédicales,
- Les professionnels de la petite enfance dont les assistants maternels et les personnes effectuant régulièrement du baby-sitting,

Chez les professionnels de santé et de la petite enfance, les rappels de 25, 45 et 65 ans doivent désormais comporter la valence coquelucheuse.

Nouvelles recommandations vaccinales de la HAS dans le contexte épidémique actuel (ne font pas partie du calendrier vaccinal 2024) :

- *Cocooning* : en l'absence de vaccination de la mère pendant la grossesse, vaccination de la mère avant la sortie de la maternité et administration d'une dose de rappel pour l'entourage proche du nouveau-né/nourrisson, si la dernière injection date de plus de 5 ans
- Professionnels en contact rapproché avec les nouveau-nés et nourrissons de moins de 6 mois : administration d'une dose de rappel si la dernière injection date de plus de 5 ans
- Autres professionnels de santé : possibilité pour ceux qui le souhaitent de bénéficier d'une dose additionnelle si la dernière injection date de plus de 5 ans

• Les mesures de contrôles autour d'un cas comportent :

- La mise en place de mesures barrières autour du ou des cas (lavage des mains, port de masque),
- Antibiothérapie, isolement et éviction scolaire des sujets infectés pendant 3 à 5 jours après mise sous antibiothérapie, selon l'antibiotique,
- Vérification et mise à jour de la vaccination coqueluche des personnes exposées,
- Antibiothérapie des sujets contacts proches et occasionnels à risque de forme grave et non protégés par la vaccination.

Figure 1. Nombre hebdomadaire de passages aux urgences pour coqueluche chez les moins de 1 an, les 1-14 ans et les 15 ans ou plus, réseau Oscour®, Occitanie, du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} septembre 2024 (source : SurSaUD®)

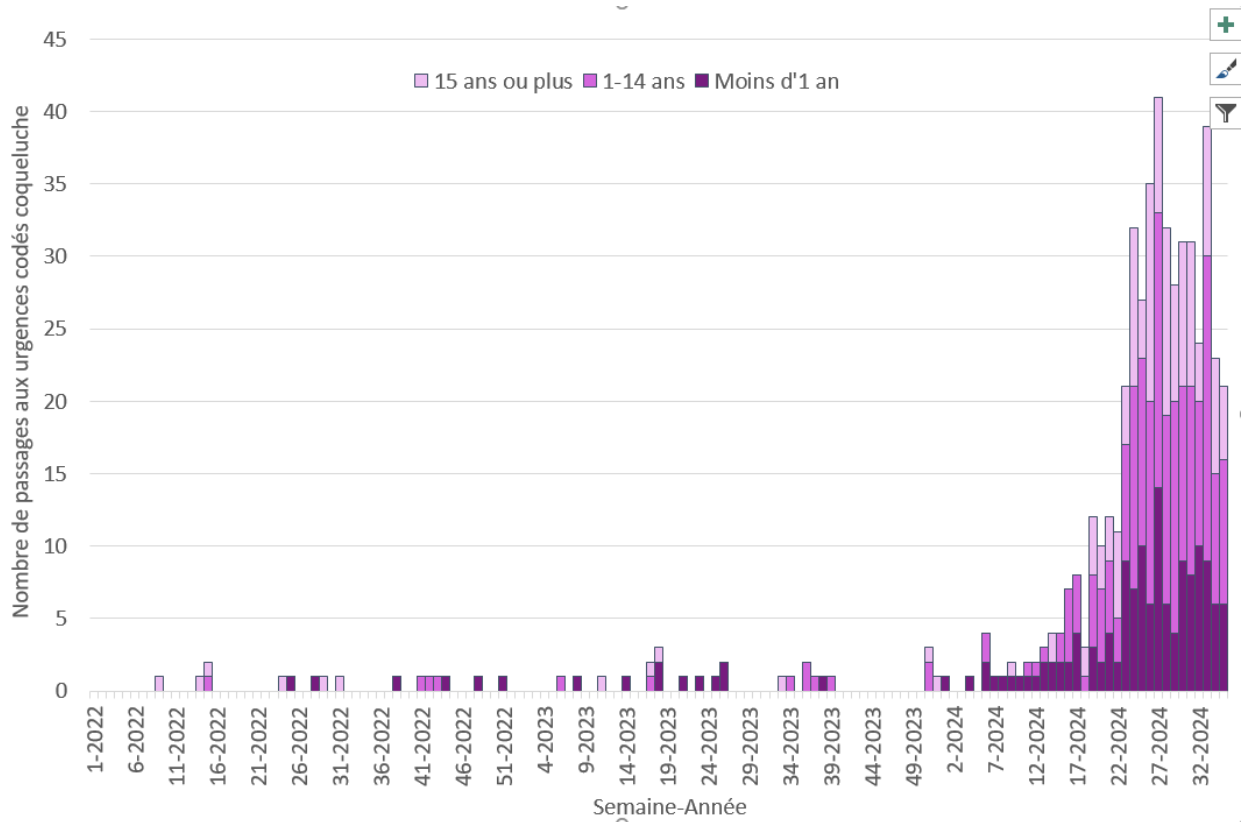


Figure 2. Nombre hebdomadaire d'actes médicaux codés coqueluche chez les moins de 1 an, les 1-14 ans et les 15 ans ou plus, SOS Médecins, Occitanie, du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} septembre 2024 (source : SurSaUD®)

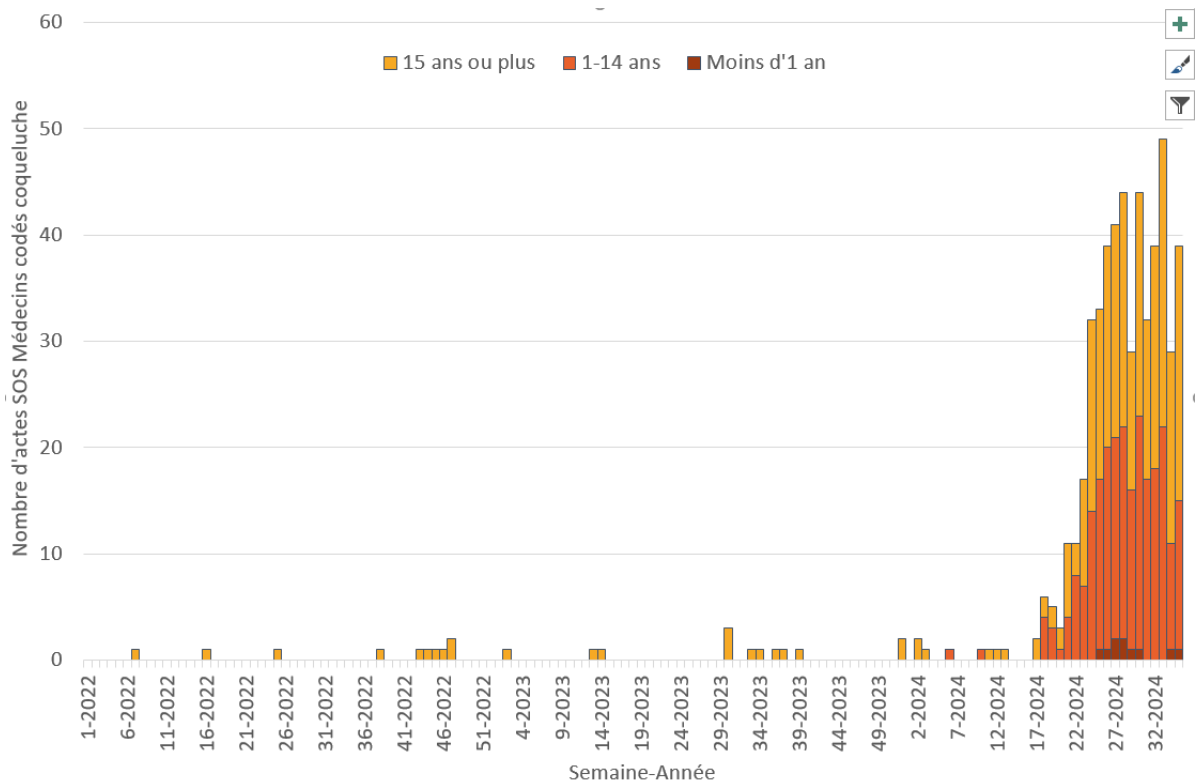


Figure 3. Nombre de PCR coqueluche positives et négatives et taux de positivité au cours des 12 derniers mois (mensuel) et par classe d'âge, Occitanie (données du mois d'août incomplètes, arrêtées en S 2024-35) (source : Biomnis et Cerba, exploitation Santé publique France)

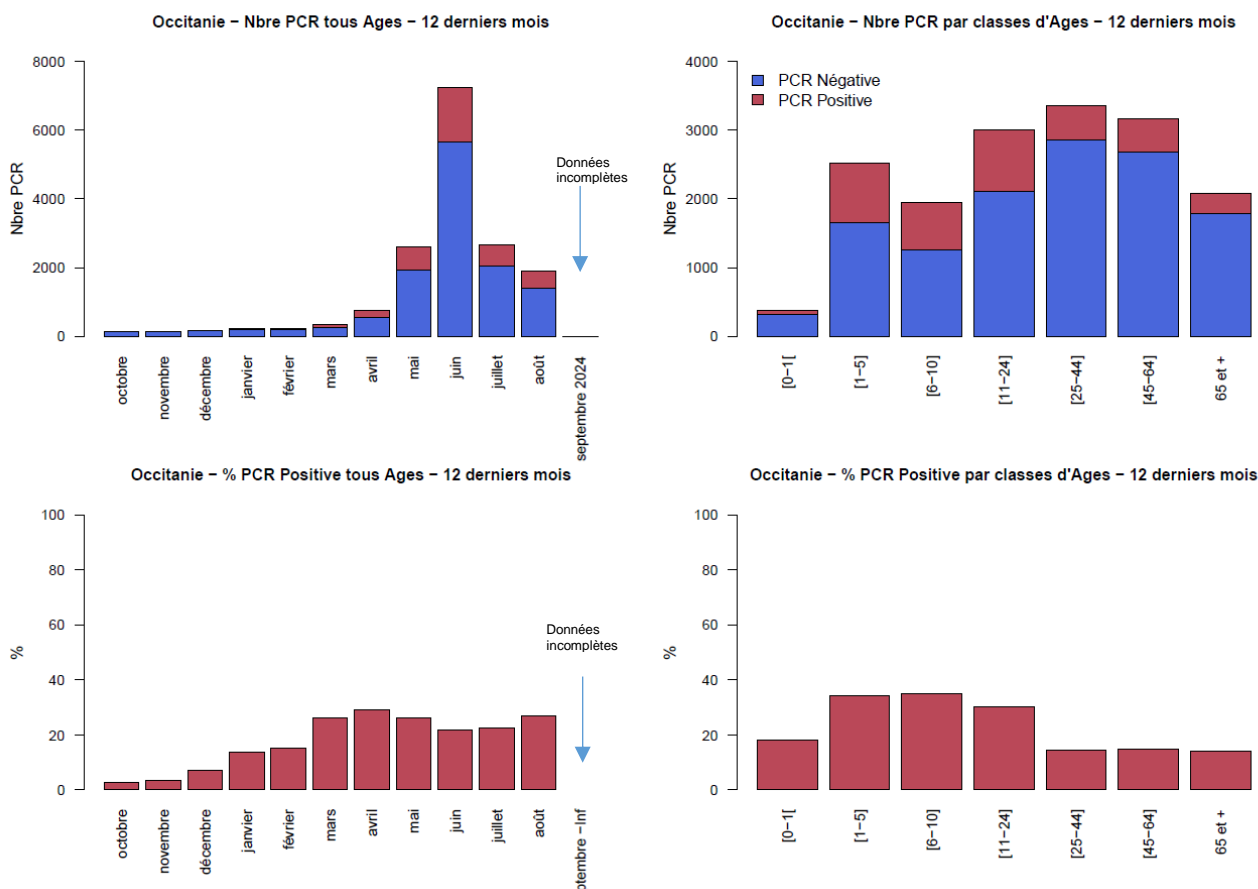


Figure 4. Distribution hebdomadaire du nombre de signalements de cas isolés ou groupés de coqueluche validés par l'ARS Occitanie du 1^{er} janvier 2024 au 2 septembre 2024 (source : SIVSS-ARS Occitanie)

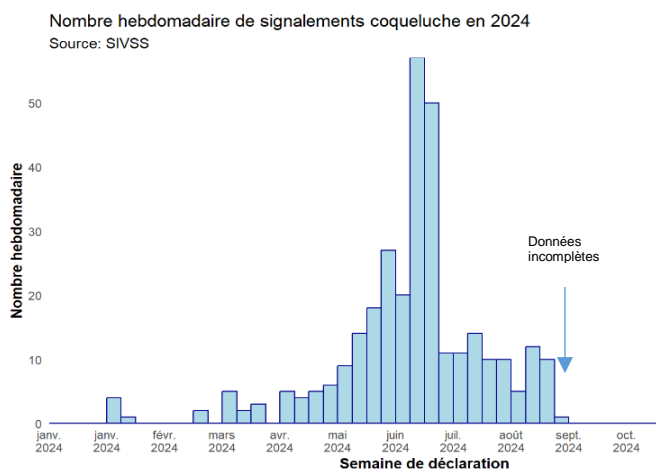
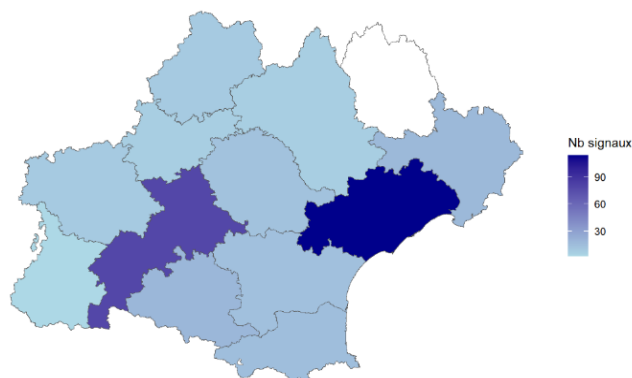


Figure 5. Distribution régionale du nombre de signalements de cas isolés ou groupés de coqueluche validés par l'ARS Occitanie du 1^{er} janvier 2024 au 2 septembre 2024 (source : SIVSS-ARS Occitanie)



Les outils pour le grand public

Santé publique France possède un large éventail d'outils pour informer le grand public :

- **Les dépliants d'information « 5 bonnes raisons de se faire vacciner »** répondent aux questions essentielles que peuvent se poser le grand public sur la plupart des vaccinations du calendrier vaccinal (rotavirus, coqueluche femmes enceintes, méningocoque B, etc.).



- **La carte postale et l'affiche du calendrier vaccinal**, mis à jour tous les ans, permettent à chacun d'identifier les vaccinations indiquées ainsi que le schéma vaccinal préconisé selon son âge et/ou sa situation.



- **Des vidéos** pédagogiques et des vidéos d'experts sont également disponibles sur le site vaccination-info-service.fr pour informer le grand public

- **Le port du masque**



Pour en savoir plus

- Dossier [coqueluche](#) sur le site de Santé publique France
- [Bulletin épidémiologique coqueluche en France](#)
- Avis HAS du 18/07/2024 : Stratégie de vaccination contre la coqueluche dans le contexte épidémique de 2024. Rappel vaccinal des professionnels au contact des personnes à risque de forme grave
- [Communiqué de presse HAS du 22/07/2024](#) : Recrudescence de la coqueluche : la HAS renforce les recommandations vaccinales pour protéger les nouveau-nés et les nourrissons
- [Recommandation de bonne pratique HAS](#) mis à jour le 05 août 2024 : Choix et durées d'antibiothérapies : coqueluche chez le nourrisson, l'enfant et l'adulte
- Conduite à tenir autour d'un ou plusieurs cas de coqueluche ([HCSP](#))
- [Avis HCSP du 30/07/2024](#) : relatif à la prévention de la transmission de la coqueluche aux personnes à risque de forme grave
- Coqueluche | Vaccination Info Service (vaccination-info-service.fr)
- Dossier sur la [surveillance syndromique SurSaUD®](#)

Partenaires de la surveillance

- ARS Occitanie
- Structures d'urgences du réseau Oscour® ;
- Associations SOS Médecins de Montpellier, Nîmes, Perpignan et Toulouse
- Laboratoire Biomnis
- Laboratoire Cerba
- Pour les signalements à l'ARS Occitanie : cliniciens et LBM, éducation nationale, établissements de santé et médico-sociaux, professionnels de la petite enfance

Rédacteur en chef

Damien Mouly, délégué régional de Santé publique France Occitanie

Équipe régionale chargée de la surveillance de la coqueluche

Jean-Loup Chappert

Anne Guinard

Leslie Simac

Théo Pechrikian

Pour nous citer : Bulletin. Surveillance coqueluche en Occitanie. 5 septembre 2024. Saint-Maurice : Santé publique France, 6 p., 2024.
Directrice de publication : Caroline Semaille

Dépôt légal : 5 septembre 2024

Contact : occitanie@santepubliquefrance.fr / 05 34 30 26 35